



PREAVIS No 03-2018 « BUDGET 2019 »

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL  
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 20 novembre 2018

La Commission de gestion, composée de Madame Anne Schranz, Messieurs Viesturs Simanis, Jean-Marc Mayor et Laurent Witschi, a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 5 novembre 2018 dans les locaux de la DJAS à Pully. Elle a siégé seule, puis en présence du Maj Dan-Henri Weber, commandant de police. Elle le remercie pour les explications qu'il a données aux commissaires en séance et par e-mail par la suite.

### **Préambule**

Il s'agit du huitième budget présenté à l'ASEL. Il est en hausse par rapport au budget 2017 (+3,9%) et surtout par rapport aux comptes 2017 (+10,9%). Ces augmentations annuelles régulières ont interpellé la Cogest qui a fait remarquer que si celles-ci continuaient à ce rythme, le budget risquait de doubler dans une quinzaine d'années. Or dans les faits, il ne faut pas se focaliser sur la période 2017 à 2019, puisqu'en 2017 d'importants reports de dépenses de matériel et de salaires ont pesé sur les budgets 2018 et 2019. Si on fait une comparaison sur une plus longue période, par exemple entre budgets 2014 et 2019, l'augmentation annuelle moyenne est d'environ 2,6 % ; celle de la participation des 4 communes de 2,1%. Cela reste donc plus raisonnable.

### **Préavis**

La Commission s'est penchée en détail sur :

Augmentation des charges de personnel : elle vient essentiellement de l'engagement d'un collaborateur supplémentaire. Son engagement avait été accepté pour 2017 déjà, mais son recrutement a pris du temps. Il rejoindra la Section de Police-secours (PS). En contrepartie, le salaire d'un collaborateur actuel de PS qui œuvre aussi en grande partie pour les Services généraux (analyse de chantiers, etc.) est transféré dans ce compte<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Comme indiqué dans la brochure du budget, il passe du compte 612.3011 au compte 613.3011

Il faut aussi remarquer que la contribution extraordinaire destinée à la recapitalisation de la Caisse intercommunale de pensions (CIP), qui ne devait durer que 17 ans depuis 2013, n'a pas été jugée suffisante et a été transformée en contribution définitive. Elle pourra néanmoins être adaptée si la situation évolue.

Augmentation des frais informatiques : les coûts du système SAGA sont répartis entre CHF 82'000 de frais de matériel uniques et CHF 79'600 de frais annuels.

Augmentation des honoraires et frais d'études :

Pour mémoire, le système SAGA est l'outil d'aide à l'engagement utilisé par la police cantonale. Une version décentralisée de SAGA est ou sera utilisée par les 8 autres corps de police du canton lors de leurs interventions. L'Homme de liaison engagé à cet effet est un collaborateur de la Police lausannoise payé par les polices communales au prorata de leurs collaborateurs.

## **Brochure du budget**

Il faut remarquer que les comptes .3040 et .3040.01 ont été ventilés dans les divers services. Cela, d'une part pour suivre ce qui se fait par le Service des finances au niveau de la Ville de Pully et d'autre part pour répondre à une demande d'un conseiller intercommunal datant de plusieurs années.

P. 1 – 600.3092 : la recherche de personnel ne comprend pas que les annonces passées dans les journaux, mais aussi les tests qui sont faits passer aux candidats. Le recrutement ne peut plus être alimenté que par des dossiers spontanés.

P. 1 – 600.3111 à .3133 : la création de ces nouveaux comptes est voulue par la Direction des domaines, gérances et sports de Pully dont dépendent les bâtiments de la police et qui facture les charges

P. 1 – 600.3121 : il s'agit de la consommation d'eau potable, y compris celle des machines à eau précédemment alimentées par des bonbonnes.

P. 1 - 600.3133 : la dépense peut paraître élevée, mais il faut savoir que ce nouveau compte ne contient pas seulement des produits de nettoyage mais aussi les frais générés par le mandat d'une entreprise privée pour le nettoyage des locaux administratifs et opérationnels (CHF 50'000).

P. 1 – 600.3161 : les frais de nettoyage, les charges de chauffage, les frais accessoires et l'achat d'électricité ont été sortis de ce compte et répartis dans les nouveaux comptes précités. Il comprend désormais les différents loyers que l'ASEL occupe (notamment poste de police, garages Verdaine et Pré-de-la Tour, fourrière des Alpes, locaux de la signalisation routière) pour CHF 147'825. S'ajoute dès cette année une somme de CHF 105'160 due à la hausse de loyer du poste de police, suite aux travaux, qui inclut une augmentation de la surface (CHF 14'265) et la participation du locataire pour l'amortissement du coût des travaux (CHF 90'895).

P. 2 – 612.3116 : l'achat des radios Polycom initié en 2018 se poursuit sur 2019. Le radar mobile prêté par Lutry devenant moins disponible, un achat devient nécessaire pour répondre aussi à la demande de citoyens qui en aimeraient la pose dans leur quartier. Il pourra également remplacer la TruCam (pistolet radar laser).

P. 3 – 613.3111 : une enveloppe de CHF 30'000 a été demandée pour l'acquisition de mobilier spécial suite aux travaux. Cette somme ne sera pas forcément dépensée. Les CHF 3'000 restants seront utilisés pour les dépenses

courantes.

P 3 - 613.3151 : le Mini Viasis est le radar pédagogique (avec smiley !).

P. 3 - 613.4362 : le nouveau barème des taxes et émoluments a été décidé par le Codir et accepté par le Conseil d'Etat. L'ancien barème, hérité de la Ville de Pully, n'était plus adapté à ceux existant dans les autres corps de police (par exemple le prix horaire d'un policier facturé lors de grands événements).

## **Conclusion**

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter la conclusion telle qu'énoncée dans le préavis No 3-2018, soit

de valider le budget 2019 de l'association de communes « Sécurité Est lausannois ».

Pully, le 10 novembre 2018

Anne Schranz, Pully,  
Présidente, rapportrice

Jean-Marc Mayor, Belmont

Viesturs Simanis, Savigny

Laurent Witschi, Paudex